

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Election du maire

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mil quatorze, le 29 mars, le Conseil municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martin VALENTINI, doyen de l'assemblée.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Olivier BURESI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

Absent :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Coralie MANCINI

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame Coralie MANCINI pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **onze (11)**
- bulletins blancs ou nuls : **un (1)**
- suffrages exprimés : **dix (10)**
- majorité absolue : **six (6)**

a obtenu :

- M. Antoine GIORGI : **dix (10) voix**

M. Antoine GIORGI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré en mairie pour les jour, mois et an que dessus,

N° : 14/5

Convocation le : 24 mars 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 31 mars 2014

Publication : 31 mars 2014